

58649

WHO/CTD/LEP/95.7
Distri.: générale

E:49080

ELIMINATION DE LA LEPRE EN TANT QUE PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE

Questions

et

Réponses

Programme de lutte contre la lèpre
Organisation mondiale de la Santé



© *Organisation mondiale de la Santé, 1993*

Ce document n'est pas une publication officielle de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et tous les droits y afférents sont réservés par l'Organisation. S'il peut être commenté, résumé ou cité sans aucune restriction, il ne saurait cependant être reproduit ni traduit, partiellement ou en totalité, pour la vente ou à des fins commerciales.

Les opinions exprimées dans les documents par des auteurs cités nommément n'engagent que lesdits auteurs.

Avant-propos

Depuis l'adoption par l'Assemblée mondiale de la Santé, en mai 1991, de la résolution WHA44.9 sur l'élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique d'ici l'an 2000, l'engagement politique et professionnel en vue de la réalisation de cet objectif a redoublé dans certains pays. Les progrès accomplis depuis lors dans la lutte antilépreuse justifient amplement l'optimisme initial. Toutefois, l'élimination de cette maladie ne sera possible qu'au prix de l'intensification des efforts de lutte de la part de tous les intéressés.

Au cours des deux dernières années, d'aucuns se sont interrogés sur la signification exacte de l'élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique d'ici l'an 2000 et sur différents points s'y rapportant. Ces interrogations résultent parfois d'une mauvaise interprétation de la résolution et des conséquences qui en découlent. Il est donc apparu nécessaire d'apporter certaines précisions, en particulier à l'intention du personnel de terrain.

Le présent document, établi par l'unité de Lutte contre la lèpre de l'OMS, présente, sous la forme de questions et de réponses, les principaux points qui concernent l'élimination de la lèpre et a pour but de

répondre aux questions que peut se poser le personnel participant à la lutte contre cette maladie, pour qu'il puisse avancer avec détermination vers l'objectif fixé par l'Assemblée mondiale de la Santé.

S. K. Noordeen

Médecin-chef

Unité de Lutte contre la lèpre

Division de la Lutte contre les Maladies tropicales

Organisation mondiale de la Santé

**QUESTIONS ET REPONSES CONCERNANT
L'ELIMINATION DE LA LEPRE EN TANT QUE
PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE**

Q.1

Quel message a voulu transmettre l'OMS en fixant comme objectif l'élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique d'ici l'an 2000 ?

R. *L'OMS veut montrer que la lèpre n'est pas un problème insoluble et qu'il est possible, dans des délais raisonnables et grâce à des opérations de lutte efficaces, d'éliminer cette maladie en tant que problème de santé publique.*

Q.2

Sur quoi se fonde cet objectif ?

R. *Nous sommes convaincus aujourd'hui qu'il est possible de réduire fortement la prévalence de cette maladie grâce à la polychimiothérapie.*

Q.3

Qu'entend-on par élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique ?

- R. Cela signifie réduire la proportion de malades dans la population à un niveau très bas, inférieure à un cas pour 10 000 habitants.*

Q.4

Etant donné les difficultés considérables auxquelles se heurte le dépistage au niveau mondial, s'agit-il de réduire la prévalence estimée ou la prévalence enregistrée ?

- R. L'objectif est de réduire la prévalence estimée. On espère cependant qu'avec l'amélioration du dépistage, l'écart entre la prévalence estimée et la prévalence enregistrée pourra être comblé dans peu de temps.*

Q.5

Pourquoi a-t-on défini l'élimination comme la réduction de la prévalence à un niveau inférieur à un cas pour 10 000 habitants ?

- R.** *On a constaté qu'avec une prévalence de l'ordre de un pour 10 000, la maladie a tendance à disparaître et que sa résurgence est très improbable.*

Q.6

Quelle est la définition d'un cas de lèpre ? Englobe-t-elle les malades guéris qui présentent toujours des invalidités dues à la lèpre ?

- R.** *Dans son sixième rapport, le Comité d'experts de la Lèpre a défini un cas de lèpre comme un malade qui a besoin ou qui bénéficie d'une chimiothérapie antilépreuse. Cette définition n'englobe pas les malades guéris présentant des invalidités séquellaires.*

Q.7

A quel niveau l'élimination de la lèpre devrait-elle être réalisée ?

- R.** *En principe, la maladie devrait être éliminée à tous les niveaux - continental, national et local. Toutefois, comme elle est inégalement répartie, il n'est pas toujours possible d'envisager de ramener la prévalence au niveau visé d'un cas pour 10 000 habitants dans chaque groupe de population locale. L'objectif est donc d'éliminer la maladie au moins au niveau national et, dans les pays plus vastes, au premier niveau subnational (province ou Etat).*

Q.8

Pourquoi a-t-on choisi l'an 2000 comme année cible ?

- R.** *Par commodité, parce que cette date coïncide avec d'autres objectifs de santé publique. La fin du siècle est une occasion d'intensifier encore la lutte antilépreuse de manière à atteindre l'objectif.*

Pourquoi la réduction de la prévalence a-t-elle été choisie comme base de la stratégie d'élimination ?

- R. *Le principal objectif de la stratégie d'élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique est de ramener la prévalence à un niveau très bas, grâce à la polychimiothérapie. Avec le temps, cela devrait entraîner une diminution de l'incidence, car la transmission de l'infection par M. leprae aura été stoppée. La lèpre est une maladie transmissible unique en son genre, en ce sens qu'une forte proportion des cas prévalents sont des cas anciens, survenus au cours des années et restés actifs en l'absence de traitement efficace. La réduction de la prévalence est donc un bon moyen de mesurer les progrès accomplis sur la voie de l'élimination.*

Y aura-t-il encore de nouveaux cas de lèpre après l'an 2000 ? Dans l'affirmative, comment cela s'explique-t-il ?

- R. *Après l'an 2000, il y aura encore un petit nombre de cas nouveaux du fait de l'apparition de la maladie chez des sujets infectés plusieurs années auparavant, avant l'introduction de la polychimiothérapie. Toutefois, grâce à l'application continue de cette dernière et, peut-être grâce à d'autres interventions qui restent à mettre au point, le nombre de cas nouveaux devrait diminuer régulièrement d'année en année. On peut s'attendre à l'éradication totale de la lèpre dans la première partie du siècle prochain.*

Q.11

Si l'on parvient à interrompre la transmission de l'infection dans la communauté, cela suffira-t-il pour éliminer la maladie en tant que problème de santé publique ?

- R. *Si le taux de couverture par la polychimiothérapie est très élevé, il devrait être possible, avec le temps, d'éliminer le réservoir d'agents infectieux, et donc d'interrompre la transmission de l'infection par M. leprae. Il faut cependant s'attendre à tout moment à l'apparition de nouveaux cas, dus non pas à la persistance de la transmission, mais à l'évolution d'infections antérieures.*

En quoi la notion d'élimination de la lèpre diffère-t-elle de la notion de lutte antilépreuse ?

- R. *La lutte antilépreuse était une notion plus restreinte; elle reposait sur des efforts assidus - mais pas toujours fructueux - pour dépister les cas et les traiter au moyen d'un seul médicament ou de plusieurs. Par contre, la notion d'élimination de la lèpre s'appuie sur l'existence d'une polychimiothérapie efficace, permettant de réduire fortement la prévalence de la maladie, en vue d'atteindre un objectif précis, en un laps de temps déterminé.*

Q.13

La lèpre présente-t-elle des caractéristiques épidémiologiques particulières, qui rendent possible l'élimination de cette maladie ?

- R.** *La lèpre présente plusieurs particularités :*
- i) l'être humain infecté est le seul réservoir et la seule source d'infection;*
 - ii) dans les conditions naturelles, les cas incidents ne représentent qu'une petite partie du nombre de cas prévalents;*
 - iii) en deçà d'un certain taux de prévalence, la résurgence de la maladie est très improbable; et*
 - iv) contrairement à la tuberculose, la situation de la lèpre ne semble pas être aggravée par l'infection à VIH.*

L'application continue de la polychimiothérapie pourrait-elle se heurter à des difficultés qui empêcheraient l'élimination de la maladie ?

- R. *Il faut toujours être sur ses gardes face à des problèmes tels que : i) l'échec du traitement dû à une pharmacorésistance provoquée par une mauvaise utilisation des médicaments; ii) le relâchement des efforts, devant la difficulté d'éliminer la maladie, dans les pays où son incidence est relativement élevée au départ; iii) l'autosatisfaction engendrée par les premiers succès, pouvant entraîner la baisse du taux de couverture par la polychimiothérapie; et iv) la paralysie totale des services de santé à cause de troubles sociaux ou pour d'autres raisons.*

Quels sont les grands axes de la stratégie mondiale d'élimination de la lèpre ?

- R. *Premièrement, la stratégie mondiale s'appuiera sur une stratification géographique du problème tenant compte des facteurs épidémiologiques et opérationnels. Deuxièmement, les pays ou régions hautement prioritaires seront identifiés. Troisièmement, la mise en oeuvre intensive et souple de la polychimiothérapie s'accompagnera d'un vaste effort de dépistage. Enfin, la réalisation des objectifs sera suivie de près, à mesure que l'on progressera sur la voie de l'élimination.*

Q.16

Quelles sont les conditions essentielles pour parvenir à éliminer la lèpre ?

- R.** *Les conditions de la réussite sont les suivantes : i) le maintien d'un taux élevé de couverture par la polychimiothérapie - de l'ordre de 95 %; ii) des taux élevés d'observance et d'achèvement du traitement; iii) la réduction de l'écart entre le nombre de cas estimés et enregistrés, grâce à un dépistage efficace, de manière à ce qu'il ne représente pas plus de 10 % des cas estimés; iv) la mise à jour des plans d'action nationaux et le suivi constant des progrès accomplis; et v) le maintien de l'engagement politique et la mobilisation continue des ressources.*

Q.17

Quel devrait être l'impact de la stratégie d'élimination en ce qui concerne les invalidités ?

- R.** *Au début, le dépistage précoce des cas et leur traitement par la polychimiothérapie n'auront qu'un effet indirect sur le nombre de sujets atteints d'invalidités dues à la lèpre. A terme, des centaines de milliers de cas d'invalidités seront évitées.*

Q.18

La prévention et la prise en charge des invalidités sont-elles prioritaires dans la stratégie d'élimination ? Quelle sera la place de ces activités et de la réadaptation dans la phase suivant l'élimination ?

- R.** La prévention et la prise en charge des invalidités au moyen de méthodes ayant un bon rapport coût/efficacité deviennent une priorité après l'application de la polychimiothérapie et le dépistage. A mesure que la prévalence de la lèpre diminuera, la réduction de la charge de travail devrait permettre de mettre davantage l'accent sur ces activités, et elles prendront encore plus d'importance après l'élimination de la maladie.

Quel est le rôle de l'OMS dans la mise en oeuvre de la stratégie d'élimination ?

- R. *Le rôle de l'OMS est notamment : i) de fournir une assistance technique aux pays dans le domaine de la lutte antilépreuse, en particulier en formulant des recommandations concernant le traitement, le dépistage, etc.; ii) de stimuler et soutenir l'engagement politique en faveur de l'élimination de la lèpre; iii) d'aider les pays à élaborer des stratégies et des plans d'action; iv) d'aider les pays à mobiliser des ressources, en particulier pour l'application de la polychimiothérapie; v) de renforcer les capacités nationales par des activités de formation, notamment de formation technique et gestionnaire; vi) de suivre les progrès accomplis au niveau mondial sur la voie de l'élimination de la maladie et d'aider les pays à suivre et évaluer leurs programmes; et vii) de promouvoir la recherche sur les systèmes de santé afin de trouver des solutions aux problèmes opérationnels rencontrés dans la lutte contre la lèpre, en particulier au niveau local.*

Des prévisions trop optimistes quant à l'élimination de la lèpre ne risquent-elles pas de détourner l'attention des efforts de lutte et de recherche, voire d'affaiblir la capacité de collecte de fonds des différents organismes concernés, en particulier des organisations non gouvernementales ?

- R. *Le fait que l'on se fixe comme objectif d'éliminer la lèpre d'ici l'an 2000 ne signifie pas que la communauté internationale de la santé doit pavoiser et les premiers succès de la stratégie ne doivent pas entraîner le relâchement de la vigilance. Il faudra au contraire redoubler d'efforts pour venir à bout de la tâche considérable qui reste à accomplir. Les premiers succès ne doivent pas non plus détourner l'attention des gouvernements des pays d'endémie et des organisations non gouvernementales de la lutte antilépreuse ou de la recherche. Les messages transmis aux différents organismes concernés et au public doivent être bien clairs à ce sujet.*

Q.21

**L'élimination de la maladie signifiera-t-elle la fin des activités concernant la lèpre ?
Quelles actions faudra-t-il envisager quand l'objectif sera sur le point d'être atteint ?**

- R.** *L'élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique ne marquera pas la fin des activités concernant cette maladie. Dans la période qui précédera l'élimination et dans la phase qui suivra, il faudra élaborer des stratégies spéciales. Il y aura encore fort à faire après l'an 2000, en particulier dans le domaine de la réadaptation; il faudra aussi veiller au maintien des compétences nécessaires pour le diagnostic et le traitement des quelques cas qui surviendront encore.*

Q.22

Combien de cas faudra-t-il traiter d'ici l'an 2000 ? Quelles ressources supplémentaires faudra-t-il mobiliser à cette fin ?

- R.** *Jusqu'en l'an 2000, la polychimiothérapie devra être appliquée à 6,5 millions de malades environ. D'après les estimations, le traitement complet de ces malades coûtera au total entre US \$400 et 600 millions, dont 25% environ pour les médicaments.*

Q.23

L'élimination de la lèpre est-elle un objectif réaliste et réalisable ? Quelles mesures urgentes faut-il prendre maintenant pour que cet objectif soit atteint ?

- R.** *L'élimination de la lèpre est un objectif à la fois réaliste et réalisable, mais il ne sera pas facile à atteindre. Cela nécessitera des efforts concertés et coordonnés de la part de tous les intéressés, ainsi que la mobilisation de ressources supplémentaires.*
